



Association Luxembourgeoise des Journalistes

Au Président du PCS  
Monsieur Michel Wolter  
4, rue de l'Eau  
L-1449 Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2013

Monsieur le Président,

C'est avec stupéfaction que les membres de l'organe directeur de l'Association luxembourgeoise des journalistes et tous les journalistes professionnels du Grand-Duché de Luxembourg ont noté votre appel (au nom du PCS) à la violation de la protection des sources pour journalistes et vos menaces envers des journalistes de la Radio 100,7.

Il va de soi que nous ne pouvons et ne voulons accepter de tels propos et une telle atteinte à la loi sur la liberté d'expression dans les médias et nous attendons vos excuses pour vos dérapages du 13 juin courant (pendant la réunion de la Chambre des députés ainsi qu'envers les journalistes du 100,7) par retour de courrier.

Ce sera aussi un rappel à tous les membres des autorités politiques, judiciaires ou policières qui n'ont toujours pas compris les règles du jeu démocratique en matière de liberté de la presse.

Permettez-nous de vous rappeler l'article 7 de la loi sur la liberté d'expression dans les médias concernant la protection des sources et en même temps une jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, qui souligne que le droit des journalistes de taire leurs sources ne saurait être considéré comme un simple privilège qui leur serait accordé ou retiré en fonction de la licéité ou de l'illicéité des sources, mais un véritable attribut du droit à l'information, à traiter avec la plus grande circonspection.

En attendant de vous lire nous vous prions d'agréer, Monsieur Wolter, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'ALJ

**Roger Infalt**  
Président

Copies à: Monsieur le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker  
Monsieur le Ministre de la Communication, Luc Frieden  
Monsieur le Président de la Chambre des députés, Laurent Mosar  
et aux rédactions des différents médias du Luxembourg